

Agence Régionale de Santé (ARS)

Projet régional de santé

Le projet régional de santé a été publié le 29 juin 2018.

Cette publication conclut un cycle de près de deux années de travaux ayant débuté par la rédaction des états des lieux régionaux (santé de la population, offre de soins, Bilan du PRS 1).

Ce projet régional de santé, qui entre en vigueur dès sa date de publication, est donc composé des documents suivants :

- ✖ Le cadre d'orientation stratégique, arrêté pour dix ans ;
- ✖ Le schéma régional de santé, arrêté pour 5 ans, incluant les objectifs quantifiés de l'offre de soins et le schéma de permanence des soins ;
- ✖ Le programme d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis, arrêté pour cinq ans.

Ces trois documents sont disponibles sur le site internet de l'ARS de Bretagne à l'adresse suivante :

www.bretagne.ars.sante.fr.

Pour importante qu'elle puisse être, la publication du présent PRS est une étape d'un travail partagé qui va à présent nécessiter :

- ✖ La mise en œuvre des chantiers du schéma régional de santé ;
- ✖ Le suivi des plans d'actions et des indicateurs annuels, et le partage de leurs résultats avec les partenaires de l'Agence ;
- ✖ La réflexion sur les perspectives et les principes d'évaluation à un horizon de cinq ans.